

LE CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME RECRUTE ...

Un(e) Cadre Supérieur de Santé – Pôle PA

L'ÉTABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT

Le Centre Hospitalier d'Angoulême est l'établissement de référence de la Charente. C'est aussi l'établissement support du Groupement Hospitalier Territorial de Charente.

Il est en direction commune avec trois établissements : le CH de La Rochefoucauld, le CH de Confolens, le CH de Ruffec et l'Ehpad Habrioux d'Aigre.

Sa capacité d'accueil est de 1 157 lits et places répartis en MCO, SSR, USLD et EHPAD.

Doté de 9 pôles d'activités cliniques et médico-techniques, l'établissement compte environ 2 500 professionnels qualifiés, ce qui fait de lui le plus gros employeur du département.

De plus, le CH d'Angoulême est desservi par la LGV (35 mn de Bordeaux et 2h15 de Paris) et à 1h30 en voiture de la côte Atlantique.

LE POSTE


100% / Poste à pourvoir dès que possible

Contractuel ou Titulaire de la FP

Candidature à adresser à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales avec votre lettre de motivation et votre CV exclusivement par mail à l'adresse suivante :

recrutement@ch-angouleme.fr

Pour tout complément d'information jugé utile, vous pouvez contacter la Direction des Soins (05.45.24.29.05)

 CENTRE HOSPITALIER ANGOULÊME	Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales	
	PROFIL DE POSTE – CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ – POLE PA	Page : 1 sur 3
	<u>Thématique</u> : Management des ressources humaines	

Famille : Soins et activités paramédicales

Sous-famille : Management et formation

Métier : Cadre Supérieur de Santé

Pôle : Pôle Personnes Agées

Définition / Mission :

Le cadre supérieur de santé de pôle collaborateur du chef de pôle, participe à l'organisation, la gestion et l'évaluation des activités qui relèvent de sa compétence.

Il travaille en collaboration étroite avec le chef de pôle mais aussi avec le responsable administratif, financier et logistique et le directeur référent du pôle. Il œuvre à :

- La mise en place de la délégation de gestion dans le respect des règles institutionnelles
- L'élaboration du projet de pôle en cohérence avec le projet d'établissement
- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat annuel de pôle
- La répartition des moyens humains et matériels pour une organisation optimale des soins au sein du pôle et au regard de l'activité

Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets territoriaux concernant le pôle Personnes Agées

Il accompagne les cadres de santé dans le développement de leurs qualités managériales dans l'objectif d'une réponse adaptée aux patients et aux usagers, en cohérence avec l'évolution des différents Pôles cliniques- au suivi économique et financier du pôle ainsi qu'au rapport d'activités (CHA et CD/ARS)

Il assure des missions transversales dans le champ de compétences de la Direction des soins (DS).

Il est le porteur du projet de soins au sein du Pôle et en assure le suivi.

Responsables hiérarchiques directs :

Le Cadre Supérieur de Santé est sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, par délégation du Directeur Général.

Il est sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des Ressources Humaines (le recrutement, la carrière, la discipline) en coordination avec le Directeur des Soins.

Responsables fonctionnels :

Le Cadre Supérieur de Santé travaille en collaboration avec :

- Le Directeur des Ressources Humaines
- Les différentes directions fonctionnelles
- Le Chef de Pôle et Vice Coordonnateur du pôle
- Les équipes administratives du pôle
- Les responsables médicaux
- Les Cadres de Santé et Cadres supérieurs de santé

Tout autre acteur hospitalier et correspondant extérieur (soins de ville par exemple)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conditions particulières d'exercice	Travail isolé :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Déplacement :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Temps partiel possible :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	Horaires :	<input checked="" type="checkbox"/> Fixe	<input type="checkbox"/> Variable
	Repos hebdomadaire :	<input checked="" type="checkbox"/> Fixe	<input type="checkbox"/> Variable
	Contact malade/public :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Compléter si besoin : les horaires sont adaptables en fonction des objectifs à atteindre.		

Risques professionnels : En lien avec le Document Unique

Prérequis nécessaires à l'exercice du poste :

Diplôme exigé :

- Titulaire du diplôme de cadre de santé
- Concours de cadre supérieur de santé

ACTIVITÉS

Au sein du pôle, le Cadre Supérieur de Santé participe :

- A la déclinaison du projet d'établissement et du projet de soins à travers le contrat de pôle et son avenant annuel
- A la conception, pilotage et évaluation des projets spécifiques, formalisation d'un plan d'actions et d'un calendrier, identification d'objectifs, mesure de résultats et mise en place d'actions correctrices
- Aux discussions et arbitrages concernant:
 - ↳ Les nouvelles organisations// nouvelles activités
 - ↳ Les moyens humains (quantité et qualité)
 - ↳ Les plans de formations – argumentation en commission de formation et suivi
 - ↳ Les investissements – il négocie conjointement avec le chef de pôle et/ou les chefs de service, les Cadres de santé, les moyens alloués au pôle.

En lien avec le chef de Pôle, le directeur référent, il participe au sein du bureau de pôle, au conseil de pôle à :

- La négociation et à la définition des projets prioritaires du pôle.
- L'arbitrage au suivi et au contrôle de la mise en œuvre des projets.
- L'arbitrage des choix en matière d'investissement, de restructuration et de travaux.
- L'analyse des tableaux de bord et proposition des actions correctives.
- La régulation et à l'organisation des interfaces pour l'amélioration du parcours du patient

Au sein du Groupement Hospitalier de Territoire de Charente (GHTC) et territoire de santé, il participe à la déclinaison des fiches actions du Projet Médico Soignant Partagé (PMSP) ainsi qu'à la filière Personnes Agées du PMSP.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

1) Management des cadres :

- Accompagnement et supervision des cadres de santé dans la réalisation de leurs activités quotidiennes en optimisant leur efficacité organisationnelle et leurs pratiques managériales
- Facilite le décloisonnement entre unités dans un objectif de mobilité, harmonisation des pratiques et collaboration.
- Contrôle et adaptation des organisations au sein des unités du pôle (trames prévisionnelles de plannings, révision des organisations et du dimensionnement des effectifs)
- Organisation de la mutualisation des ressources
- Encouragement à l'initiative et à la recherche de solutions, si besoin arbitrage entre différentes propositions ou aide à la prise de décisions face à une situation complexe
- Explication des projets auprès des cadres et des équipes pour donner du sens aux actions,
- Co-animation des réunions d'équipe avec les cadres, si besoin en présence des médecins (chef de pôle, coordonnateur du bloc...)
- Diffusion et explication concernant les informations et décisions relatives à la vie de l'établissement,
- Organisation de réunions de travail avec les cadres ou des RDV individuels de suivi
- Inscription dans une gestion prévisionnelle des emplois, des métiers et compétences de l'encadrement
- Réalisation de l'entretien professionnel et repérage des potentiels évolutifs des cadres de santé

2) Gestion du personnel non médical :

- Supervision des recrutements des personnels paramédicaux du pôle, en coordination avec le Directeur des Soins et DRH
- Evaluation des besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel non médicaux en fonction de l'activité et les négocier
- Suivi des effectifs : tableaux mensuels des effectifs – organisation de la mutualisation des moyens
 - Validation des modifications des quotités de temps de travail
 - Gestion de l'absentéisme en coordination avec les autres cadres supérieurs de santé
 - Validation des évaluations des contractuels
- Participation à la gestion prévisionnelle des métiers et compétences
- Mise en œuvre et respect des règles de gestion du temps de travail et des règles statutaires de la FPH
- Veille sur l'actualisation des fiches de postes et de tâches
- Travail en collaboration avec les cadres de santé sur les organisations de travail
- Analyse des chiffres d'absentéisme, d'accidents du travail et maladies professionnelles en collaboration avec la direction des ressources humaines
- Garant de l'amélioration des conditions de travail d'hygiène et de sécurité des agents
- Recherche et développement des éléments d'attractivité et des conditions de fidélisation des professionnels

3) Formation :

- Elaboration des plans de formation des professionnels du pôle et notamment le plan délégué, argumentation auprès des la commission de formation et suivi de sa réalisation en partenariat avec l'assistant de gestion,
- Validation des demandes dans le cadre du projet de formation du pôle en lien avec le projet de pôle et le projet d'établissement.
- Suivi de l'optimisation des actions de formation sur le terrain.
- Contrôle des formations obligatoires pour les agents du Pôle
- Veille à la bonne répartition des stagiaires dans le pôle

QUALITE ET SECURITE DES SOINS :

- Implication dans les démarches de certification de l'établissement et d'évaluation des Etablissement Service Médico-Social en place de moyens permettant l'optimisation du parcours patient et la continuité des soins
- Suivi des indicateurs qualité
- Suivi et analyse des évènements indésirables
- Mise en œuvre d'organisation du travail avec les cadres conformément aux préconisations de l'assurance qualité et dans le souci de la sécurité (vigilances sanitaires, surveillance des risques, règles de bonnes pratiques)
- Participation et/ou organisation de l'évaluation des pratiques professionnelles dans le cadre du Projet de Soins et dans le cadre de la politique qualité : pilote de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles
- Diffusion des résultats et mise en œuvre du suivi des actions d'amélioration
- Développement d'une politique de prévention des risques, organisation d'audit, CREX, RMM
- Veille documentaire concernant la réglementation et les parutions professionnelles : abonnement dépêches APM, lecture revues professionnelles
- Tableau de bord de suivi des actions qualités du pôle dans le cadre des EPP mises en place par la DS
- Approfondissement d'indicateurs qualité pertinents au pôle

CONDUITE DE PROJETS :

- Animation d'axe(s) du projet de soins du CHA
- Animation d'axe(s) du Projet de Soins Partagé du GHT de Charente
- Participation à la conduite des actions territoriales de la filière Personnes Agées au sein du GHTC

SAVOIR-FAIRE / Compétences	Niveau requis*
Management	Expert
Démarche qualité	Maîtrisé
Pédagogie	Maîtrisé
Stratégie de communication (rechercher, traiter et gérer l'information)	Maîtrisé
Négociation et gestion des conflits	Maîtrisé
Démarche projet expert	Expert

*Niveau : Non requis/ A développer / Pratique courante / Maîtrisé / Expert

CONNAISSANCES	Degré**
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et gestion des activités paramédicales • Gestion des RH • Conduite de projet • Ethique et déontologie • Politique hospitalière (réformes, actualités hospitalières...) • Gestion médico économique 	Connaissances d'expert Connaissances d'expert Connaissances d'expert Connaissances approfondies Connaissances détaillées Connaissances détaillées

** Degré : Connaissances Générales / Connaissances détaillées / Connaissances approfondies / Connaissances d'Expert